

## Subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique

### Liste des pièces à fournir à l'appui de la demande de subvention :

- Une copie d'une pièce d'identité du demandeur.
- Une copie de la facture d'acquisition du vélo électrique au nom du demandeur, datée de 2022 et acquittée (certification du paiement par le vendeur sur la facture ou preuve de paiement apportée par le demandeur).
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur datant de moins de trois mois.
- Un relevé d'Identité Bancaire (RIB) au nom du demandeur.
- L'attestation sur l'honneur du demandeur ci-dessous dûment remplie et signée.
- Une copie du certificat d'homologation du vélo à assistance électrique aux normes européennes.

### Le dossier complet est à retourner au service des finances :

- **Par courrier à l'adresse suivante :**

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat  
Service Finances  
340, Boulevard d'Avignon CS 6075  
84 170 Monteux

- **Par mail :** [service.compta@sorgues-du-comtat.com](mailto:service.compta@sorgues-du-comtat.com)

## Subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique

Attestation sur l'honneur

*Rappel des conditions d'attribution de la subvention en application de la Délibération n°7 du 20/09/2021 pour la commune de Sorgues du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021 et la Délibération n°15 du 31/05/2021 pour les 5 communes du territoire depuis le 1er juillet 2021.*

- Cette subvention concerne l'achat d'un seul vélo à assistance électrique neuf, deux ou trois roues, à usage personnel, acquis à partir du 01 juillet 2021.
- Cette prime s'élève à 20 % du prix TTC du vélo sans pouvoir dépasser un plafond de 120 euros et ne pourra être versée qu'une seule fois par demandeur.

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Domicilié(e) .....

Téléphone : .....

Atteste être

l'utilisateur d'un vélo à assistance électrique

Je m'engage à compter de ce jour et pour une période de 3 ans :

- à ne pas percevoir pour l'acquisition du vélo un montant de prime supérieur à 80% du coût TTC du vélo prime de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat incluse.
- à ne pas revendre le vélo à assistance électrique acquis avec la prime.

Fait à :

Le :

Signature :

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service des finances de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, dans le cadre de l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique selon la délibération n°3 du 13 décembre 2021. Elles sont destinées au service finances (service.compta@sorgues-du-comtat.com), et autres services habilités. Elles sont conservées pendant Sans, après clôture de l'arrêté et versement des dernières subventions. La base légale est la relation contractuelle. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles, en contactant le délégué à la protection des données : dpo@sorgues-du-comtat.com Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL: [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)*